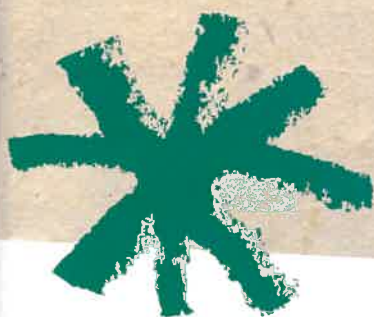




# L'ESSENTIEL DE LA FUTURE CHARTER



## UNE VISION AMBITIEUSE POUR LE TERRITOIRE

La Région Hauts-de-France, forte de ses compétences en matière d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement, poursuit avec détermination son engagement en faveur d'un cadre de vie durable, attractif et résilient.

Dans cette ambition régionale, les Parcs naturels régionaux occupent une place essentielle. Par leur capacité d'ingénierie, d'accompagnement et d'expérimentation, ils constituent de véritables partenaires des collectivités et des acteurs locaux au service des transitions territoriales.

À la fois espaces de préservation, d'innovation et de développement, les Parcs naturels régionaux contribuent pleinement à l'équilibre entre valorisation du patrimoine naturel, qualité de vie et dynamisme rural. Les Hauts-de-France comptent aujourd'hui cinq Parcs naturels régionaux, dont trois sont engagés dans une phase de révision de leur Charte — une étape structurante pour définir les orientations et les priorités des prochaines années.

Le Parc naturel régional Scarpe-Escout s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Sa future Charte porte une vision ambitieuse pour le territoire, en intégrant les grands défis de notre époque : l'adaptation au changement climatique, le développement d'une agriculture durable, l'essor des mobilités douces ou encore la transition énergétique.

La révision de la Charte du Parc Scarpe-Escout constitue une opportunité majeure pour préparer l'avenir du territoire. Elle porte une ambition claire : concilier préservation de la biodiversité, attractivité territoriale et développement économique responsable, tout en donnant aux collectivités et aux acteurs locaux les moyens de faire émerger des projets innovants et exemplaires. Cette démarche doit nous permettre d'accompagner les transitions nécessaires sans renoncer à ce qui fait la richesse et l'identité du territoire : ses paysages, son patrimoine naturel et son cadre de vie.

**Daniel Leca**  
Vice-président de  
la Région Hauts-de-France



## UN TERRITOIRE QUI PROTÈGE, INNOVE ET INSPIRE

En 1968, ici, dans le Hainaut, naissait le premier Parc naturel régional de France. Ce choix était déjà celui de l'audace : affirmer qu'un territoire façonné par le travail des hommes pouvait inventer une autre manière de se développer.

Près de soixante ans plus tard, cette capacité à ouvrir des chemins nouveaux demeure notre plus grande force. Pourrait-il en être autrement face à l'urgence climatique, aux pressions croissantes sur les ressources naturelles et à l'effondrement de la biodiversité ?

Face à ces réalités, nous avons choisi d'agir plutôt que de subir. Ce projet, nous l'avons écrit ensemble, et nous le porterons collectivement : la Région Hauts-de-France, le Département du Nord, les Communautés d'agglomération Valenciennes Métropole, La Porte du Hainaut, Douaisis Agglo, Cœur d'Ostrevent Agglo, la Communauté de communes Pévèle Carembault et bien sûr nos 65 communes.

Trois grands chantiers nous attendent : protéger le vivant, tous les êtres vivants ;

partager l'espace entre vivants ; se mobiliser et agir pour le vivant. Car le vivant n'est pas une question parmi d'autres. Il est la condition de toutes les autres. La qualité de notre eau, la fertilité de nos sols, notre alimentation, notre santé, notre capacité à faire face aux canicules ou aux inondations dépendent directement de notre relation avec lui.

Les premiers avis de l'État sont positifs et nous ne doutons pas, qu'à l'issue de l'enquête publique, nous serons parvenus à rassembler élus, habitants, agriculteurs, professionnels, visiteurs, etc., pour faire du Parc naturel régional Scarpe-Escout, un territoire qui protège, qui innove et qui inspire.

Sobriété, équilibre, anticipation, préservation sont les maîtres mots de notre projet construit pour agir autrement, ensemble et sur le long terme.

**Jean-Paul Fontaine**  
Président du  
Parc naturel régional Scarpe-Escout



# Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?



## C'est...

### un TERRITOIRE

Un territoire rural et habité, classé à la demande de la Région par l'État, pour y préserver ses patrimoines naturels et paysagers. Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut est particulièrement reconnu pour la richesse de ses zones humides.



### une STRUCTURE

Un Syndicat mixte qui regroupe l'ensemble des signataires pour piloter et assurer la mise en œuvre de la Charte.

Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional, composé d'élus locaux, de conseillers départementaux et régionaux, a son siège social à la Maison du Parc à Saint-Amand-les-Eaux.

### une ÉQUIPE



Une équipe de techniciens spécialisés en agriculture, urbanisme, paysage, écologie, biodiversité, ressource en eau, etc. pour accompagner les communes, les intercommunalités, les associations, les acteurs économiques, etc. dans la mise en œuvre des mesures de la Charte.

Cette équipe pluridisciplinaire d'une trentaine de permanents est confortée par des agents contractuels missionnés sur des projets régionaux, nationaux ou européens.

### un PROJET

Un projet de territoire défini pour 15 années et fondé sur la valorisation durable des ressources locales. Ce projet, élaboré avec les acteurs du territoire, est formalisé dans la « Charte du Parc ».



### un CONTRAT

Un contrat co-construit avec ses futurs signataires : les communes, les intercommunalités, le Département, la Région et l'État qui s'engagent à mettre en œuvre les mesures de la Charte.

La Charte à horizon 2040 du Parc mobilise 65 communes, 7 villes en périphérie dites « villes-portes », la Communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut, la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole, Cœur d'Ostrevent Agglo, Douaisis Agglo, la Communauté de communes Pévèle Carembault, le Département du Nord, la Région Hauts-de-France et l'État.

# Scarpe-Escaut : pionnier

Depuis 1968, année de la création en Scarpe-Escaut du premier Parc naturel régional de France, 58 autres territoires ont été labellisés Parc naturel régional. Le cinquième projet pour ce territoire est ambitieux et novateur, à l'image des quatre Chartes qui se sont succédé depuis 1968.

« Pionnier », « expérimentateur », « novateur », « essaimeur », « précurseur »... À l'origine créé par l'État pour offrir un poumon vert aux Lillois, ce territoire s'est continuellement adapté, voire a toujours anticipé les changements et les besoins de la société. Première forme, voilà presque 60 ans, de coopération entre communes, il est aussi le premier à avoir porté l'ambition de protéger la biodiversité et les paysages, non pas à coups de contraintes (un Parc naturel régional ne crée pas de réglementation) mais toujours dans le dialogue, la concertation et l'intérêt collectif.

## 2040



Premier projet de territoire qui inscrit l'Homme comme être vivant, au même titre que les autres espèces vivantes.



- Première forme de coopération intercommunale
- Premier à protéger la biodiversité sur la base du volontariat (engagement volontaire des communes)
- Premier à créer le dialogue territorial
- Premier à faire de l'éducation à l'environnement accessible et gratuit (création équipement)
- Premier à offrir un tourisme social (création camping, gîte de groupe)
- Premier à créer la commande groupée
- Plantons le décor (sauvegarde variétés locales) - 1985
- Création d'Objectif Nature - 1988
- Création du Cahier des enfants - 1978
- Création de la Fête du Parc - 1985
- Premier à protéger des espaces naturels par acquisition foncière

- Plantons le décor (sauvegarde variétés locales)
- Premier point de vente collectif Bio (Ferme de la Scarpe)
- Premier à protéger les zones humides (prairies et tourbières)
- 1988 : Classement de la Tourbière de Vred
- 1990 : Classement du Pré des Nonnettes - Marchiennes
- 1991 : Premiers concepts de Continuités écologiques en Scarpe-Escaut
- Création des challenges cyclotouristiques transfrontaliers
- Création de la Maison de la Forêt - 1993

- Premier à changer le regard sur le minier (orientation forte de la Charte 1998)
- Création du RIPESE : Réseau intercommunal petite enfance Scarpe-Escaut
- Suivis piézo
- 2001 : Premier à engager la collecte de pneus agricoles et huiles et à chercher des alternatives
- Premier à valoriser endives de terre (Marque Parc)
- Premier Plan Climat
- Là où je vis, là où j'habite, j'agis ! (avec l'Education nationale) - 2006
- Premier bail à clauses environnementales (Vaucelles)
- 2006 : Création d'un réseau d'agriculteurs relais
- 2007 : Création du Pôle Cheval Trait du Nord (sauvegarde race) et création prototype benne
- 2008 : Premier Plan climat territorial avec la CAPH
- 2009 : Premier SAGE du Département approuvé
- Gestion différenciée à l'échelle des intercommunalités (avant loi Labbé)

- Premier à limiter l'artificialisation
- 2011 : La Charte du Parc reconnue Agenda 21
- 2011 : Des produits locaux dans les cantines (avant loi Egalim)
- 2013 : 1ère Charte des jardineries des Hauts-de-France
- Premier à créer le programme écocardes juniors - 2013
- Innovation des démarches d'écoute et d'éducation : Méthode SPIRAL, Nos P'tites fabriques - lien social
- Concept de services écosystémiques
- Premier site pilote PMAZH
- Premier territoire à se mobiliser pour un contrat de ressources en eau
- ADN environnemental Grenouille des champs
- 2017 : Première charte d'engagement pour des éco-événements
- Citoyens en action
- Label Ramsar
- 2020 : Premier territoire à expérimenter Pailements pour services environnementaux
- Premier Parc européen des Hauts-de-France
- Premier à créer un concours agricole portant sur la santé des sols (Prairies vivantes)

1968-1985

1986-1993

1998-2010

2010-2025

• Premier Parc naturel régional créé en France =  
Poumon vert de la métropole lilloise

# Le sens du **projet**

## une Charte construite **COLLECTIVEMENT**

La future Charte a été largement débattue, amendée et co-construite, s'appuyant sur la concertation des futurs signataires et des partenaires dès la phase amont, puis lors de la phase de définition des enjeux et des objectifs ainsi que lors de la phase rédactionnelle. La Charte 2025-2040 résulte d'une démarche participative qui passe par :

- un processus d'évaluation collectif (on s'interroge sur ce que l'on a fait, on identifie nos difficultés, nos succès) et des études complémentaires sur des enjeux prioritaires (maintien de notre agriculture, préservation des trames écologiques, valorisation des paysages).
- une large concertation, plus de cent réunions avec les partenaires, les élus, les acteurs socio-économiques, etc. et une enquête en ligne auprès des habitants.



## une Charte qui répond à **DEUX DÉFIS MAJEURS**

Avec cette cinquième Charte, le Parc naturel régional affirme la volonté collective d'aller toujours de l'avant, de replacer l'Homme comme acteur principal des changements à venir et de l'inscrire comme être vivant au même titre que les autres espèces vivantes.

Nous faisons face à deux défis planétaires : les changements climatiques et l'effondrement de la biodiversité. Les orientations et les mesures de cette prochaine Charte répondent toutes à ces enjeux transversaux.



**Ce qui est en jeu demain** : le maintien de la biodiversité, la préservation des habitats naturels, la restauration des fonctionnalités écologiques des zones humides et des forêts, le partage de la ressource en eau, l'équilibre entre exploitation des ressources et activités économiques et, bien sûr, le bien-être des habitants.

# Le territoire

## les PARCS en HAUTS-DE-FRANCE

Cap et Marais  
d'Opale

Baie de  
Somme -  
Picardie  
Maritime

Oise - Pays de France

**Scarpe-Escaut**

Avesnois

**LE PARC REPRÉSENTE :**  
**15%** du territoire régional  
**14%** des communes  
**13%** de la population  
**50%** des réserves  
 naturelles régionales

**65 COMMUNES**

**5 INTERCOMMUNALITÉS**

### CA PORTE DU HAINAUT :

38% du périmètre, 34% de la population

### VALENCIENNES MÉTROPOLE :

20% du périmètre, 33% de la population

### CC PÉVÈLE CAREMBAULT :

18% du périmètre, 9% de la population

### CŒUR D'OSTREVENT AGGLO :

13% du périmètre, 10% de la population

### CA DOUAISIS AGGLO :

11% du périmètre, 13% de la population

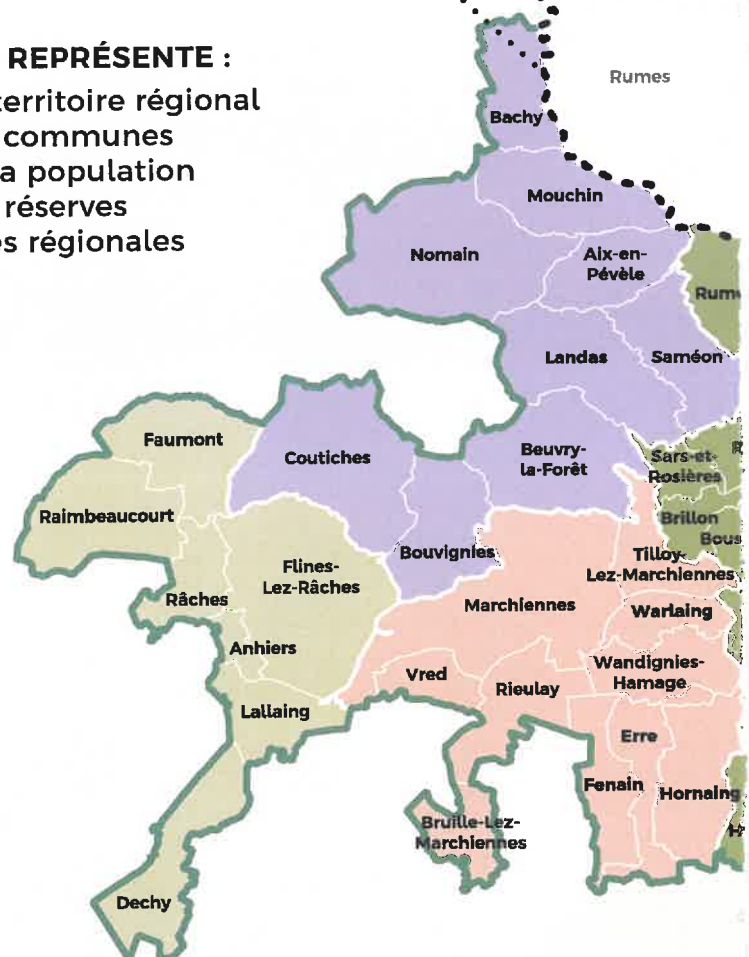
**211 000 HABITANTS**

**56 635 HECTARES**

Belgique

France

**44 km**  
de frontière  
administrative avec  
le Parc naturel des  
Plaines de l'Escaut  
en Wallonie



**2 GRANDS COURS D'EAU :**  
la Scarpe et l'Escaut

**LA PLUS GRANDE** zone  
humide intérieure

**UN QUART DU PÉRIMÈTRE**  
inscrit au Patrimoine  
Mondial de l'UNESCO



Pie-grièche écorcheur



Ache rampante

## des ESPÈCES RARES



Grenouille des champs



Gesse des marais

**52%** de surfaces AGRICOLES

25 500 ha de surface agricole utile  
6 400 ha de prairies permanentes

**25%** d'espaces naturels DONT FORESTIERS

22% de surface forestière  
(60% publique, 40% privée)

**23%** d'espaces ARTIFICIALISÉS

## 10 SITES NATURELS gérés par le Parc

- L'enclave forestière du Luron à Saint-Amand-les-Eaux
- Le Pré des Nonnettes à Marchiennes
- Le Marais de Fenain
- Le Marais du Val de Vergne à Hergnies
- La Tourbière de Vred
- Les Vaucelles à Quarouble-Vicq
- Le Marais de Sonnevile à Wandignies-Hamage
- Le site de nature d'Amaury à Hergnies - Vieux-Condé
- Le Vivier de Rodignies à Flines-lez-Mortagne
- Les pelouses métallicoles à Mortagne-du-Nord

# Ce que nous faisons ensemble pour ce territoire

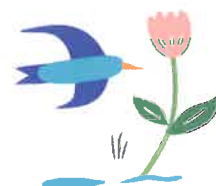
## MESURES PHARES et OBJECTIFS CIBLES

La prochaine Charte du Parc naturel régional Scarpe-Escaut comprend 26 mesures, dont 14 sont dites prioritaires parce qu'elles sont plus urgentes, transversales ou à fort enjeu. À ces dernières sont associés des objectifs à atteindre (dits objectifs cibles) sur lesquels seront évalués, en 2040, la mise en œuvre de la Charte et le classement du territoire en Parc naturel régional.

### VOCATION 1

## Territoire du vivant

PROTÉGER LE VIVANT, TOUS LES ÊTRES VIVANTS



### ORIENTATION 1 : PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ ET LES MILIEUX NATURELS



Mesure 1 ► **Suivre et anticiper les évolutions du territoire**



Mesure 2 ► **Enrichir et partager les connaissances naturalistes**

Mesure 3 ► **Préserver les boisements et les forêts**



Mesure 4 ► **Protéger les milieux naturels et leurs espèces remarquables**

#### PARMI LES OBJECTIFS CIBLES :

- Mettre en place et animer un Conseil scientifique et de prospective tout au long de la Charte
- Diffuser à toutes les communes un porter à connaissance, outil d'aide à la décision avant élaboration ou révision de documents d'urbanisme
- Formaliser un observatoire de territoire garantissant le suivi et la mise à jour des bases de données
- Mettre en place un outil de diffusion de la connaissance à destination des élus, partenaires, porteurs de projets et habitants
- Augmenter le nombre de données naturalistes produites et mutualisées de + 25%
- Atteindre 4,5% de surface du territoire sous protection forte d'ici à 2040



## ORIENTATION 2 : PROTÉGER LES PAYSAGES

Mesure 5 ► **Maintenir les paysages porteurs de l'identité du territoire**

Mesure 6 ► **Lutter contre la banalisation des paysages**

### PARMI LES OBJECTIFS CIBLES :

- Protéger, dans les documents d'urbanisme, 100% des structures paysagères identifiées dans le Plan de Parc
- S'assurer de l'intégration paysagère et environnementale de 100% des projets
- d'aménagement d'ampleur ou à fort impact paysager soumis au Parc
- 100 % des communes classées respectant la Charte du Parc en matière de publicité extérieure

## ORIENTATION 3 : SÉCURISER LA RESSOURCE EN EAU, RESSOURCE DU VIVANT



Mesure 7 ► **Assurer une gestion concertée de la ressource en eau**

### PARMI LES OBJECTIFS CIBLES :

- Ne pas dégrader, et si possible, améliorer la qualité des masses d'eaux souterraines et de surface
- Définir un volume maximal prélevable et une clé de répartition par usage et par SAGE en préservant les milieux humides
- Suivre le volume prélevé dans les eaux souterraines sur le territoire par usage et veiller au respect de la clé de répartition définie
- 100 % du territoire couvert par des zonages pluviaux

## ORIENTATION 4 : PROTÉGER LES PERSONNES

Mesure 8 ► **Prévenir les risques naturels et anthropiques**

Mesure 9 ► **Protéger la santé du vivant**

### PARMI LES OBJECTIFS CIBLES :

- Couvrir 100 % du territoire par des Plans communaux et intercommunaux de sauvegarde
- Adopter 100 % des Plans locaux d'urbanisme communaux et intercommunaux préservant les zones inondables par un plan de zonage et un règlement adapté
- Entreprendre, dans toutes les communes classées, des actions de réduction à l'exposition aux perturbateurs endocriniens

## VOCATION 2

# Territoire d'équilibre

PARTAGER L'ESPACE ENTRE VIVANTS



### ORIENTATION 5 : AMÉNAGER AUTREMENT

Mesure 10 ► **Protéger et restaurer la fonctionnalité des sols**

Mesure 11 ► **Agir collectivement en faveur de la sobriété foncière**

Mesure 12 ► **Rendre les villes et les villages denses et durables**

Mesure 13 ► **Développer la mobilité durable**

#### PARMI LES OBJECTIFS CIBLES :

- Améliorer la teneur en carbone du sol par canton
- Compléter la connaissance du sol en améliorant la couverture du territoire du Parc par des cartes des sols au 1/25 000ème
- 100 % des documents d'urbanisme « climatisés »
- Couvrir 100 % du territoire par une stratégie foncière (communale ou intercommunale)
- Développer des opérations de renaturation exemplaires

### ORIENTATION 6 : RESTAURER LES FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES ET PAYSAGÈRES

Mesure 14 ► **Conforter et renforcer les continuités écologiques**

Mesure 15 ► **Préserver et restaurer les milieux humides**

#### PARMI LES OBJECTIFS CIBLES :

- Préserver 100% des réservoirs de biodiversité
- Résorber 15 obstacles aux continuités écologiques figurant sur le Plan de Parc
- Garantir 0 perte de Zones Humides sur le territoire
- Classer en zones naturelles ou agricoles 100% des milieux humides à préserver et à restaurer

### ORIENTATION 7 : DÉVELOPPER DES ÉNERGIES ÉCOLOGIQUEMENT COMPATIBLES

Mesure 16 ► **Viser la sobriété énergétique**

Mesure 17 ► **Maîtriser le développement des énergies renouvelables**

#### PARMI LES OBJECTIFS CIBLES :

- 100% des communes ont une action positive sur leur éclairage public en ayant une pratique d'extinction nocturne et/ou de gradation d'intensité des SAGE

## VOCATION 3

# Territoire de l'action

SE MOBILISER POUR LE VIVANT - ÊTRE ACTEUR



### ORIENTATION 8 : RESPONSABILISER LE CITOYEN

Mesure 18 ► **Éduquer à l'environnement et au développement durable**

Mesure 19 ► **S'engager pour une gestion durable des patrimoines**

#### PARMI LES OBJECTIFS CIBLES :

- Redéfinir une stratégie d'Education à l'environnement et au développement durable

### ORIENTATION 9 : PRODUIRE ET CONSOMMER MIEUX

Mesure 20 ► **Accompagner les agriculteurs à la transition agroécologique et énergétique**

Mesure 21 ► **Favoriser une agriculture attractive et dynamique**

Mesure 22 ► **Conforter l'élevage à l'herbe**

Mesure 23 ► **Construire un système alimentaire sain, local et équitable**

Mesure 24 ► **Qualifier produits et services**

Mesure 25 ► **Offrir un tourisme durable et maîtrisé**

Mesure 26 ► **Produire et consommer local**

#### PARMI LES OBJECTIFS CIBLES :

- Maintenir la proportion d'éleveurs (exploitations ayant un cheptel) dans la part totale des exploitations
- Augmenter la surface en agriculture biologique de 200% sur l'ensemble du territoire et 300% sur le territoire des aires d'alimentation des captages
- Tripler le linéaire de haies ou alignements de saules têtards en gestion durable
- Maintenir 100% de la surface en herbe



#### Parc naturel régional Scarpe-Escaut

357 rue Notre Dame d'Amour  
Drève des Bruyères  
59230 Saint-Amand-les-Eaux  
Tél : 33(0)3.2719.19.70  
contact@pnr-scarpe-escaut.fr  
pnr-scarpe-escaut.fr

#### Direction de publication

Parc naturel régional Scarpe-Escaut  
Représenté par son Président,  
Jean-Paul Fontaine

#### Crédits photographiques :

Parc naturel régional Scarpe-Escaut /  
David Delecourt / Fotolia / Pixabay /  
Adobe Stock



Parc  
naturel  
régional  
Scarpe - Escaut

Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut bénéficie du soutien financier de la Région Hauts-de-France, du Département du Nord, de l'État français, de la Communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut, de la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole, de Douaisis Agglo, de Cœur d'Ostrevent Agglo, de la Communauté de communes Pévèle Carembault et des communes.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Région  
Hauts-de-France

